



ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE - MAI 2018

SÉCURISATION DU CARREFOUR RD 925 - RD 68 A - VC 401

COMMUNE DE SAINTE-HÉLÈNE-BONDEVILLE

La RD 925 est un itinéraire stratégique de la Seine-Maritime supportant un trafic journalier de 6 000 véhicules par jour dont près de 200 poids lourds sur la section entre Fécamp et Cany-Barville.

Son carrefour avec la RD 68A marque une extrémité du contournement poids lourds de Fécamp où circulent en moyenne 3 500 véhicules par jour.

Aujourd'hui, ce carrefour doit être sécurisé car les vitesses pratiquées élevées et sa configuration le rendent dangereux. En effet, son implantation après le sommet d'une côte et la présence de hauts arbres gênent sa perception et créent de mauvaises conditions de visibilité pour les usagers de la RD 925. De plus, sa géométrie n'est pas adaptée aux mouvements tournants des nombreux poids lourds qui l'empruntent.



SEINE-MARITIME

LE DERNIER MAILLON DU CONTOURNEMENT POIDS LOURDS DE FÉCAMP

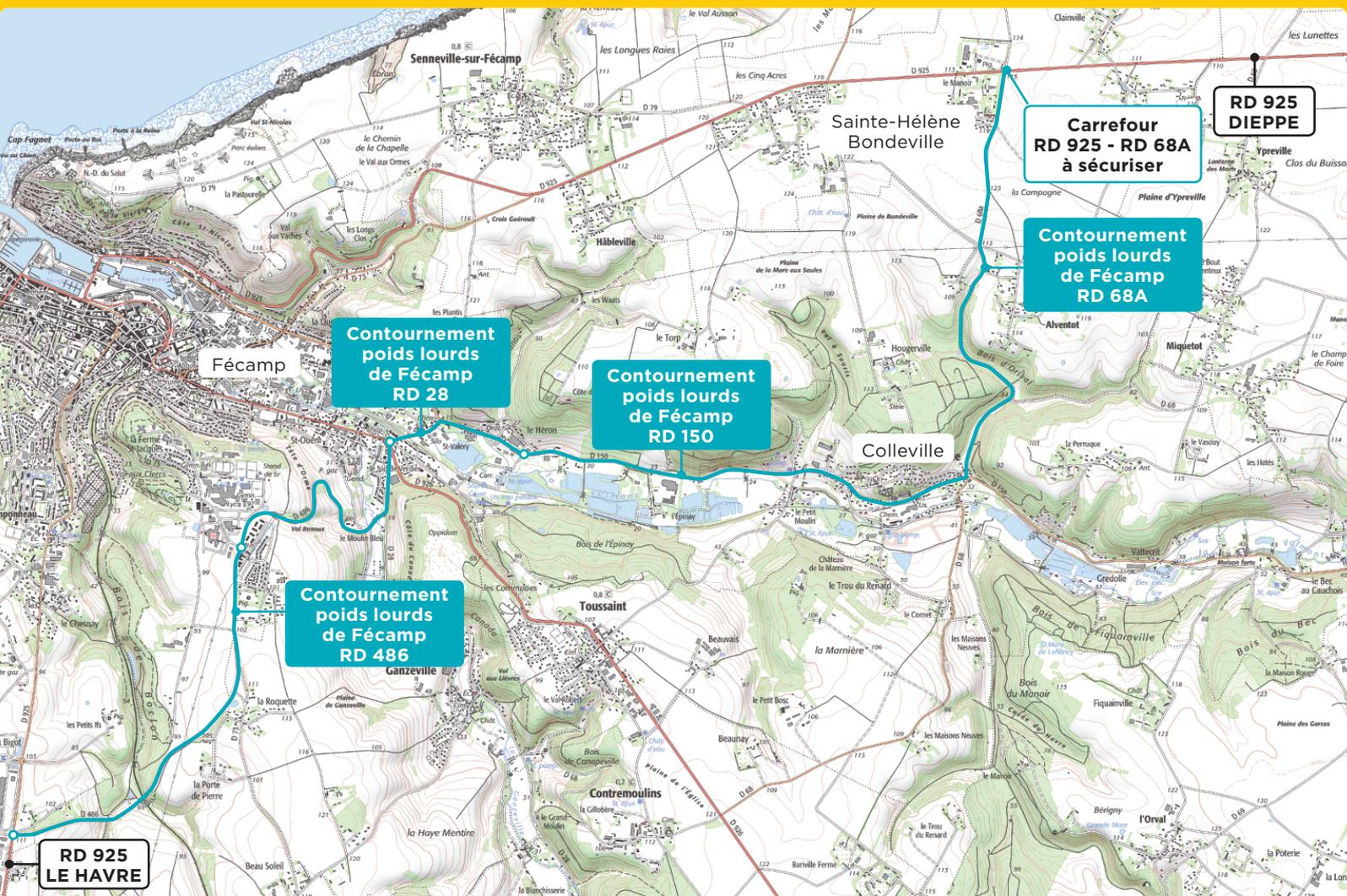
LE CARREFOUR ENTRE LES RD 925 ET RD 68A MARQUE L'EXTRÉMITÉ NORD DE L'ITINÉRAIRE DU CONTOURNEMENT POIDS LOURDS DE L'AGGLOMÉRATION DE FÉCAMP

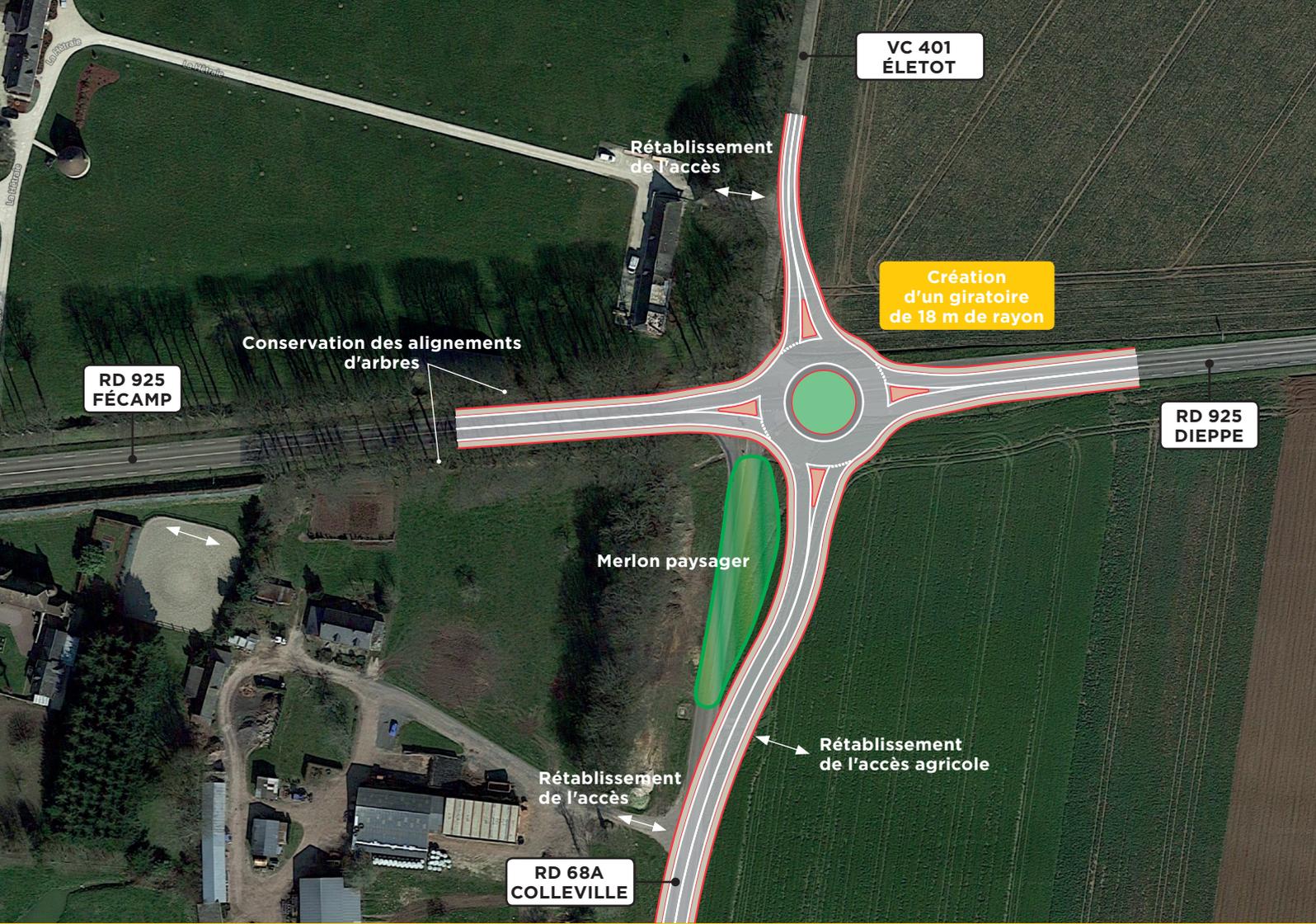
Ce contournement poids lourds relie la RD 925, au sud de Fécamp sur la commune de Saint-Léonard et la RD 925 au nord de Fécamp sur la commune de Sainte-Hélène-Bondeville.

Depuis sa mise en service en 2001, cet itinéraire a fait l'objet de tous les aménagements programmés pour sécuriser la circulation des poids lourds.

Aujourd'hui, seul le carrefour entre la RD 925 et la RD 68A reste à aménager afin de faciliter les mouvements des poids lourds qui tournent à gauche depuis la RD 925 vers la RD 68A, et qui s'insèrent sur la RD 925 en venant de la RD 68A.

L'aménagement d'un giratoire au niveau de cette intersection doit la sécuriser et renforcer l'attractivité de l'itinéraire de contournement de l'agglomération de Fécamp.





UN GIRATOIRE POUR SÉCURISER LE CARREFOUR

LA CRÉATION D'UN GIRATOIRE INCITERA LES USAGERS DE LA RD 925 À RÉDUIRE LEUR VITESSE À L'APPROCHE DU CARREFOUR, SÉCURISERA LES ÉCHANGES ET FACILITERA LES MOUVEMENTS DES POIDS LOURDS ENTRE LA RD 925 ET L'ITINÉRAIRE DE CONTOURNEMENT DE FÉCAMP

4 branches pour assurer tous les échanges

Le giratoire assurera tous les échanges entre la RD 925, la RD 68A et la VC 401.

La branche de la RD 925 vers et depuis Fécamp sera dotée d'une chaussée à 2 voies de 7 m, bordée par 2 accotements de 2 m.

La branche de la RD 925 vers et depuis Dieppe sera dotée d'une chaussée à 2 voies de 7 m, bordée par 2 accotements de 2 m.

La branche de la RD 68A vers et depuis Colleville sera dotée d'une chaussée à 2 voies de 6,5 m, bordée par 2 accotements de 2 m.

La branche de la VC 401 vers et depuis Eletot sera dotée d'une chaussée à 2 voies de 3,5 m, bordée par 2 accotements de 1 m.

Une perception améliorée, une visibilité dégagée

Le carrefour sera déplacé de 17 mètres vers l'Est par rapport à son implantation actuelle afin d'améliorer sa perception par les usagers. Les tracés de la RD 68A et de la VC 401 seront ainsi corrigés sur une centaine de mètres afin d'offrir une bonne perception du carrefour.

Des manœuvres facilitées pour les poids lourds

Ce giratoire aura un rayon extérieur de 18 m, une chaussée annulaire de 7 m et une surlargeur franchissable de 2 m dans l'îlot central afin de faciliter les manœuvres des poids lourds pour tourner à gauche vers le contournement poids lourds de Fécamp (RD 68A) et pour s'insérer sur la RD 925 en venant de la RD 68A.

Un paysage préservé

L'implantation du giratoire permettra de conserver l'ensemble des alignements de hêtres le long de la RD 925, dont le premier arbre sera distant de 4 m du futur giratoire. La création d'un merlon paysager dans les emprises délaissées de l'actuelle RD 68A permettra une bonne insertion paysagère du projet.

Des ruissellements maîtrisés

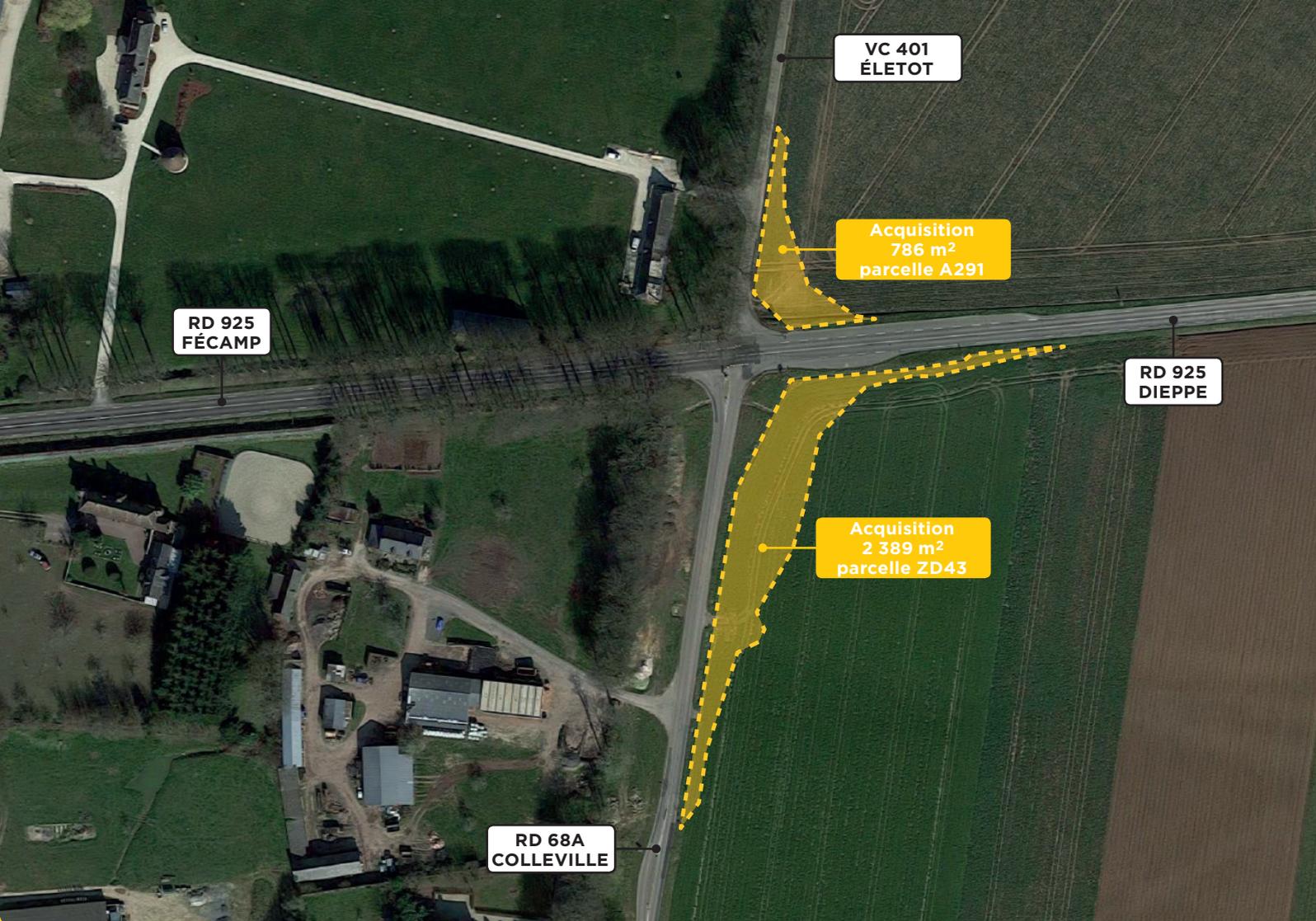
Toutes les eaux de ruissellement de la chaussée du futur giratoire seront récupérées dans un semi-caniveau puis acheminées vers des regards avaloirs ou des fossés qui se raccorderont sur le réseau de fossés existant. L'aménagement du giratoire ne modifiera par les conditions actuelles d'assainissement de la chaussée et ne perturbera pas le fonctionnement hydrologique du territoire.

Un entretien partagé

L'entretien du futur giratoire sera assuré par le Département de la Seine-Maritime.

L'entretien du merlon paysager sera assuré par la commune de Sainte-Hélène-Bondeville.

**LE PROJET DE GIRATOIRE À L'INTERSECTION RD 925 - RD 68A - VC 401
REPRÉSENTE UN COÛT DE 888 000 EUROS TTC
FINANCÉ À 100 % PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME**



DES EMPRISES FONCIÈRES À ACQUÉRIR

LE DÉPLACEMENT DES BRANCHES DE LA VC 401 ET DE LA RD 68A
NÉCESSITE L'ACQUISITION DE TERRAINS

Les emprises foncières du projet sont situées sur des parcelles privées

Cadastrées A 291 et ZD 43 sur le territoire de la commune de Sainte-Hélène-Bondeville, ces deux parcelles d'une surface de 786 m² et 2 389 m² sont nécessaires à la réalisation du projet.

LE DÉROULEMENT DU PROJET

Le 9 octobre 2007, le Département de la Seine-Maritime a pris en considération l'intérêt de réaliser les aménagements de sécurité de l'itinéraire du contournement poids lourds de Fécamp sur les RD 925, RD 68A et RD 150 au niveau des communes de Sainte-Hélène Bondeville et de Colleville.

De 2006 à 2017, le projet de sécuriser le carrefour RD 925 - RD 68A - VC401 au niveau de Sainte-Hélène-Bondeville a fait l'objet d'une concertation avec la commune, lors de plusieurs réunions : le 22 août 2006, le 26 octobre 2006, le 13 décembre 2006, le 6 septembre 2007 et le 22 novembre 2016. Ces réunions ont permis de comparer plusieurs variantes dont la création de chicanes et la création de giratoires de différentes tailles, avant de choisir la solution du giratoire de 18 m de diamètre.

Le 29 novembre 2017, le conseil municipal de Sainte-Hélène-Bondeville s'est prononcé en faveur de l'aménagement du giratoire de 18 m et a sollicité le Département de la Seine-Maritime pour réaliser les travaux de voirie.

Aujourd'hui, le projet de créer un giratoire au carrefour RD 925 - RD 68A et VC401 est soumis à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire afin d'acquiescer les terrains concernés et de réaliser les travaux.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE SE DÉROULE DU 29 MAI AU 12 JUIN 2018 DONNEZ VOTRE AVIS !

L'enquête publique a lieu en mairie de Sainte-Hélène-Bondeville, rue Michel-Rousselet.

> Un commissaire-enquêteur vous informe sur le projet et recueille vos appréciations et suggestions sur le projet :

- le mardi 29 mai de 9 h à 12 h,
- le samedi 2 juin de 10 h à 12 h et
- le mardi 12 juin de 9 h à 12 h.

> Un dossier complet sur le projet est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ce dossier est également consultable sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr)

> Vous pouvez donner votre avis et faire part de vos observations sur un registre mis à votre disposition en mairie, par courrier ou par mail adressé au commissaire enquêteur à : mairie.sainte-helenebondeville@wanadoo.fr

